



Gérez vos factures en ligne !

Si vous avez un espace client, vous pouvez opter pour la facture électronique en remplacement de votre facture papier. Vous pourrez ainsi consulter, télécharger et/ou imprimer vos factures en seulement quelques clics.

Les avantages de l'e-facture :

- vous recevez un email dès qu'une nouvelle facture est disponible dans votre espace client
- terminés les délais postaux : vous visualisez votre facture en ligne, le jour de son émission
- les factures sont conservées 3 ans dans votre espace client

Pour créer votre espace client, rendez-vous sur le site www.sedif.com ("espace abonnés").



► Le règlement de la facture électronique ne peut se faire que par prélèvement bancaire. Pour souscrire au prélèvement automatique, appelez le 09 69 369 900.



NOUS INVESTISSONS AUJOURD'HUI POUR LES GÉNÉRATIONS DE DEMAIN



Avec un milliard d'euros d'investissements dans les cinq prochaines années, le SEDIF intensifie la modernisation et l'amélioration des performances de son réseau technique, au bénéfice de ses 4,5 millions d'usagers, aujourd'hui et demain. www.sedif.com



Pour nous contacter

☎ **09 69 369 900***
du lundi au vendredi de 8h à 19h30 - le samedi de 9h à 12h30
Urgence fuite (24h/24) : **09 69 369 918***
*Numéro Cristal (appel non surtaxé)

@ www.sedif.com (espace abonnés)

✉ **Veolia Eau d'Île-de-France** - 94417 Saint-Maurice Cedex

🏠 **Site d'accueil de Saint-Denis**
Immeuble Le Spallis - 2 rue Michael Faraday
(M° Carrefour Pleyel, sortie n°2)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h00 à 11h45



VEOLIA
Eau d'Île-de-France
Déléguataire du SEDIF

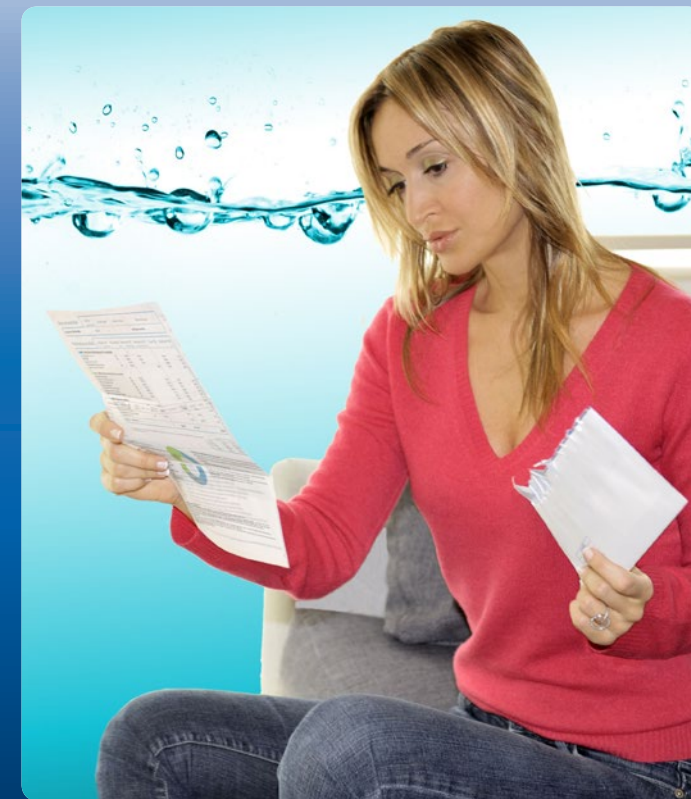


Le prix de l'eau
diminue !

Clariorio

La lettre

1^{er} TRIMESTRE 2017



La lettre de votre service d'eau en Île-de-France

le prix de l'eau diminue !



Vous pouvez télécharger le nouveau Règlement du Service public de l'eau sur sedif.com (publications abonnés)

A compter du 1^{er} janvier 2017, le prix du mètre cube d'eau potable baisse à nouveau sur le territoire du SEDIF.

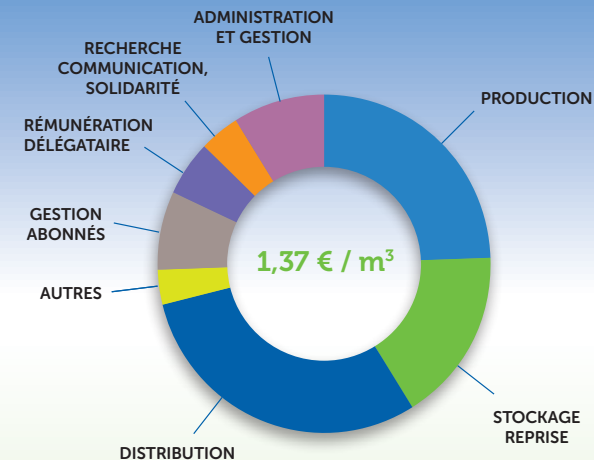
Cette baisse ne concerne que la part "eau potable" de la facture, soit le tiers seulement de cette dernière. La facture d'eau comprend en effet d'autres coûts qui ne relèvent pas du SEDIF, en particulier celui du traitement des eaux usées (assainissement) et un certain nombre de taxes destinées à divers organismes publics.

Cette nouvelle baisse du prix de l'eau a été possible alors même que le Service public de l'eau investira un milliard d'euros sur les cinq prochaines années pour moderniser ses installations de production et de distribution, afin de sécuriser encore davantage l'alimentation en eau des Franciliens et d'améliorer encore sa qualité.

De 1,47 euro le mètre cube au 1^{er} octobre 2016, le prix payé par les usagers du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France passe à **1,37 euro le mètre cube** à partir du 1^{er} janvier 2017¹.

Cette nouvelle baisse de 10 centimes, obtenue par les élus, a été rendue possible par l'efficacité du partenariat entre le SEDIF et Veolia Eau d'Ile-de-France, en particulier les efforts de productivité réalisés par le délégataire sous l'impulsion du Syndicat.

À quoi sert la part eau potable de la facture d'eau ?



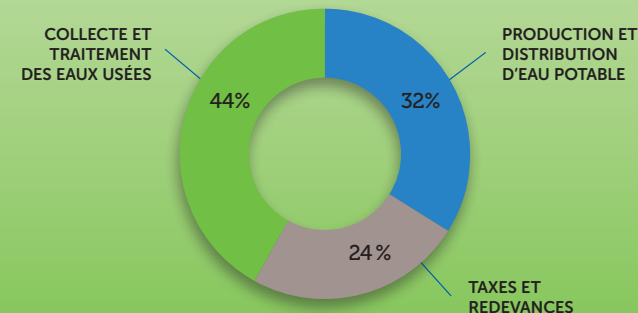
De quoi se compose la facture d'eau ?

Pour une consommation moyenne de 120 m³/an (parts "eaux usées" et "taxes" calculées avec les données 2016)

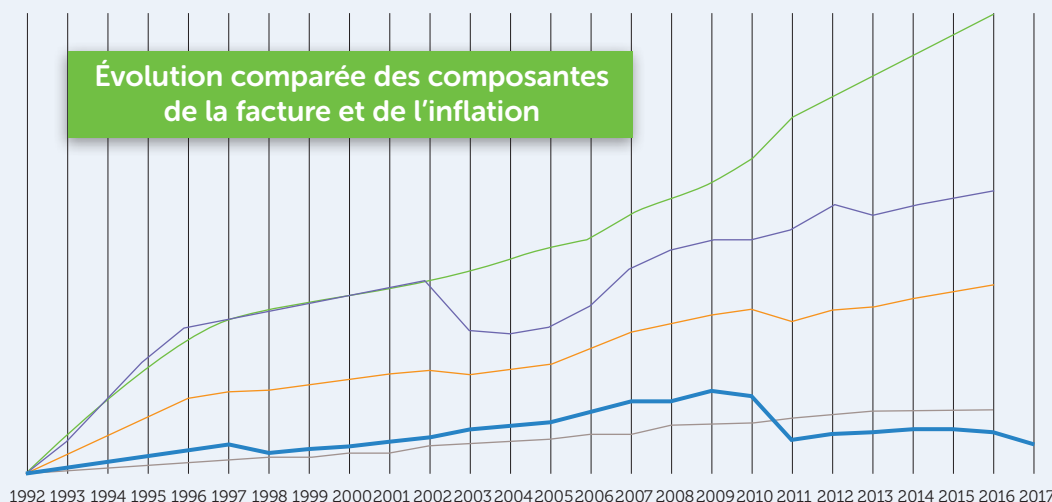
La facture d'eau recouvre l'ensemble des coûts du cycle de l'eau, selon le principe "l'eau paie l'eau".

Outre la part "eau potable" que gère le SEDIF avec Veolia Eau d'Ile-de-France, elle comprend une part "assainissement" qui correspond à la collecte et au traitement des eaux usées et que perçoivent les organismes en charge de ce service (communes, départements, SIAAP²...).

Enfin, des redevances sont destinées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui finance ainsi des actions de protection de la ressource et subventionne des ouvrages de dépollution de l'eau. D'autres taxes sont reversées à Voies Navigables de France et à l'Etat.



Évolution comparée des composantes de la facture et de l'inflation



Collecte et traitement des eaux usées
+ 5,7 % / an depuis 25 ans

Taxes et redevances
+ 4,3 % / an depuis 25 ans

Total facture
+ 3,2 % / an depuis 25 ans

Inflation
+ 1,4 % / an depuis 25 ans

Production et distribution de l'eau potable
+ 0,6 % / an seulement en 26 ans

1. Baisse applicable à la tranche 1 du Tarif Général

2. Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne